



Bureau des radiocommunications (BR)

Télégramme Circulaire
CTITU/A19
11M(SSC)O-2014-002426

Le 30 juin 2014

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT
(Gensel76 SSD)**

Sujet: Application des numéros 11.44/11.44.1 (Rev.CMR-12) du Règlement des radiocommunications, de la Résolution 49 (Rév.CMR-12) et/ou de la Résolution 552 (CMR-12) aux réseaux à satellite dont le délai réglementaire de 7 ans expirera entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015

1. Le Bureau des radiocommunications tient, par la présente, à attirer l'attention de toutes les administrations sur les dispositions des numéros **11.44** et **11.44.1 (Rev.CMR-12)** du Règlement des radiocommunications et les Règles de procédure associées, ainsi que sur le §11 de l'annexe 1 de la Résolution **49 (Rév.CMR-12)** et/ou le §8 de l'Annexe 1 de la Résolution **552 (CMR 12)**.
2. Aux termes de ces dispositions, les assignations incluses dans une demande de coordination sont annulées par le Bureau, conformément au numéro **11.48** sauf si, à la fin du délai réglementaire de 7 ans à compter de la date de réception des renseignements pour la publication anticipée (API) pertinents:
 - les assignations en question ont été mises en service,
 - la première fiche de notification complète pour l'inscription de ces assignations au titre du numéro **11.15** a été reçue par le Bureau, et
 - le cas échéant, les renseignements complets relatifs au «principe de diligence due» soumis conformément à la Résolution **49 (Rév.CMR-12)** et/ou la Résolution **552 (CMR-12)** (voir également le §7.1 ci-dessous) ont été reçus par le Bureau.
3. A cet égard, le Bureau a établi deux listes de réseaux pour lesquels il indique pour chacun la date de réception des renseignements pour la publication anticipée et la date d'expiration correspondante du délai réglementaire de 7 ans comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015 inclus:
 - 3.1 L'Annexe 1 contient la liste des réseaux (voir également le §4 ci-dessous) pour lesquels il apparaît que le Bureau n'a encore reçu aucun renseignement de notification et indique les cas pour lesquels il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements relatifs au «principe de diligence due».

3.2 L'Annexe 2 (voir également le §5 ci-dessous) contient la liste des réseaux pour lesquels les renseignements de notification reçus:

- a) sont en cours d'examen, ou
- b) ont été retournés à l'administration à la suite d'une conclusion défavorable, ou
- c) ont été inscrits dans le Fichier de référence à la suite d'une conclusion favorable.

Elle indique en outre les cas pour lesquels il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements relatifs au «principe de diligence due».

4. Le Bureau prie votre Administration de bien vouloir vérifier les listes ci-jointes et de soumettre les renseignements de notification au titre du numéro **11.15** avant la date d'expiration indiquée du délai réglementaire de 7 ans, assortis de tous les accords requis obtenus (numéro **11.32**), ou d'une indication précisant que la coordination n'a pas été menée à bien dans certains cas et accompagnés d'une demande d'application des dispositions des numéros **11.32A**, **11.35** ou **11.41**, sous réserve du numéro **11.41.2**, selon le cas, pour certains accords manquants.

5. En ce qui concerne les renseignements de notification reçus et considérés sous les points a), b) ou c) du §3.2 ci-dessus, si aucune action n'est peut être nécessaire, des renseignements de notification similaires ou additionnels peuvent néanmoins encore être soumis avant la date d'expiration du délai réglementaire de 7 ans indiquée, afin de couvrir toutes les assignations de fréquence incluses dans la (les) demande(s) de coordination ou dans celles de la publication anticipée, selon le cas.

6. Votre Administration est en outre invitée à vérifier si l'un de ses réseaux, n'apparaissant pas dans les Annexes, entre lui aussi dans la catégorie ci-dessus et, dans l'affirmative, à soumettre les renseignements de notification mentionnés aux §4 et 5 ci-dessus pour les assignations correspondantes qui sont encore au stade de la coordination ou publiées dans une demande de publication anticipée, selon le cas, et pour lesquelles le délai réglementaire de 7 ans expirera entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015.

7. L'attention de votre Administration est également attirée sur le fait que, pour les réseaux signalés par un «X» dans les annexes, il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements relatifs au «principe de diligence due», lesquels, pour les réseaux soumis à l'application des dispositions de l'alinéa 1 du décide et du §1 de l'Annexe 1 de la Résolution **49 (Rév.CMR-12)**, doivent être fournis avant l'expiration du délai réglementaire de 7 ans indiqué ci-dessus.

7.1 Il est par ailleurs rappelé à votre Administration de soumettre au Bureau les renseignements demandés dans l'Annexe 2, conformément au §8 de l'Annexe 1 de la Résolution **552 (CMR-12)** dans un délai de trente jours après le début effectif de l'utilisation des assignations de fréquence d'un réseau à satellite assujetti aux dispositions de ladite Résolution.

8. En ce qui concerne les réseaux pour lesquels les renseignements relatifs au «principe de diligence due» ont déjà été reçus, votre Administration est priée en outre de vérifier si ses réseaux ont des assignations de fréquence dans les bandes non concernées par ces renseignements et, dans l'affirmative, de soumettre ces renseignements complétés avant l'expiration du délai.

9. Nous vous prions de noter que la présente télécopie doit être considérée comme constituant l'information préalable du Bureau à laquelle il est fait référence aux numéros **11.44/11.44.1** et au §10 de l'Annexe 1 de la Résolution **49 (Rév.CMR-12)**.

10. Le Bureau espère que votre Administration fournira les renseignements demandés ci-dessus. Au cas où les assignations ne seraient pas mises en service ou, les renseignements de notification ou du «principe de diligence due» ne seraient pas reçus par le Bureau dans le délai spécifié, le Bureau engagera la procédure d'annulation des assignations concernées au titre du numéro **11.48**.

11. Le Bureau reste à votre disposition pour toute autre information et précision dont vous pourriez avoir besoin concernant cette question. Vous pouvez prendre contact avec M. M. Sakamoto, téléphone: +41 22 730 5371, télécopie: +41 22 730 5785, courriel: brmail@itu.int



Yvon Henri
Chef du Département des services spatiaux

Veillez noter que ce télégramme circulaire est disponible à l'adresse suivante:
<http://www.itu.int/md/R00-CTITU-CIR/>

Annexes: 2

ANNEXE 1

**Réseaux à satellite pour lesquels il apparaît que le Bureau n'a pas encore reçu les renseignements de notification et pour lesquels le délai réglementaire de 7 ans expirera entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015
(voir le §4 du présent Télégramme circulaire)**

Adm	Org	Réseau à satellite	Long (E)	Date de réception des renseignements API	Date d'expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49/552* qui sont manquants*
AUS		ADF 152E GOVR	152	17.06.08	17.06.15	X
AUS		ADF 160E GOVR	160	17.06.08	17.06.15	X
AUS		ADF 164E GOVR	164	17.06.08	17.06.15	X
AUS		AUSSAT C 156E FSS	156	17.06.08	17.06.15	X
AUS		AUSSAT D 160E FSS	160	17.06.08	17.06.15	
AUS		DDSP-108.5E	108.5	10.06.08	10.06.15	X
CAN		NTS		29.04.08	29.04.15	
CHN		TIANWANG		19.06.08	19.06.15	
CYP		KYPROS-APHRODITE	90	28.01.08	28.01.15	X
CYP		KYPROS-ARTEMIS	-174.5	17.03.08	17.03.15	X
CYP		KYPROS-ATHENA	22.5	28.01.08	28.01.15	X
CYP		KYPROS-POSEIDON	-52.5	28.01.08	28.01.15	X
CYP		KYPROS-ZEUS	54	28.01.08	28.01.15	X
E		ONDAS		31.01.08	31.01.15	X
E		SECOMSAT B1_47W	-47	07.05.08	07.05.15	X
E		SECOMSAT-B1_29E	29	07.05.08	07.05.15	X
F		ATHENA-FIDUS-23.7E	23.7	22.02.08	22.02.15	X
F		ATHENA-FIDUS-25E	25	22.02.08	22.02.15	X
F		ATHENA-FIDUS-31E	31	22.02.08	22.02.15	X
F		ATHENA-FIDUS-38E	38	22.02.08	22.02.15	X
F		ATHENA-FIDUS-49E	49	22.02.08	22.02.15	X
F		CP 125.2E	125.2	25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-N1B		25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-N2B		25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-N3B		25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-P1B	-48	25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-P2B	21.5	25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-P3B	31	25.01.08	25.01.15	X
F		DRN-P4B	36.5	25.01.08	25.01.15	X
F		F-SAT-E-133.5E	133.5	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-137E	137	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-155.9E	155.9	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-163.5E	163.5	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-164.1E	164.1	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-170.5E	170.5	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-58.45E	58.45	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-E-DRS-3E	3	14.05.08	14.05.15	X

Adm	Org	Réseau à satellite	Long (E)	Date de réception des renseignements API	Date d'expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49/552* qui sont manquants*
F		F-SAT-E-DRS-9E	9	14.05.08	14.05.15	X
F		F-SAT-KA-E-76E	76	20.03.08	20.03.15	X
F		F-SAT-K-E-11W	-11	22.05.08	22.05.15	X
F		F-SAT-K-E-3W	-3	22.05.08	22.05.15	X
F		F-SAT-K-E-40E	40	22.05.08	22.05.15	X
F		F-SAT-K-E-80.5E	80.5	22.05.08	22.05.15	X
F		F-SAT-K-E-83.5E	83.5	22.05.08	22.05.15	X
F		F-SAT-K-E-88.5E	88.5	22.05.08	22.05.15	X
G		ESAT-3	9.5	07.04.08	07.04.15	X
G		ESAT-4	19	07.04.08	07.04.15	X
G		ESAT-5	33	07.04.08	07.04.15	X
G		ESAT-6	38	07.04.08	07.04.15	X
G		SKYNET-5F	35.5	07.04.08	07.04.15	X
I		SICRAL-4-21.8E	21.8	15.02.08	15.02.15	
IND		INSAT-G5(55)	55	20.02.08	20.02.15	X
IND		INSAT-G5(82)	82	20.02.08	20.02.15	X
IND		INSAT-G5(93.5)	93.5	20.02.08	20.02.15	X
IND		INSAT-KU11(55)E	55	04.02.08	04.02.15	
IND		INSAT-KU113.5	113.5	29.03.08	29.03.15	X
IND		INSAT-KU117.5	117.5	29.03.08	29.03.15	X
IND		INSAT-KU123.5	123.5	29.03.08	29.03.15	X
INS		INDOSTAR-110E-K	108.2	06.02.08	06.02.15	X
INS		TELKOM-3EK	118	11.03.08	11.03.15	X
J		N-SAT2-110E	110	30.06.08	30.06.15	X
KAZ		KAZSAT10	44	13.02.08	13.02.15	X
KAZ		KAZSAT11	98.5	13.02.08	13.02.15	X
KAZ		KAZSAT9	34.3	13.02.08	13.02.15	X
LAO		LAOSAT-128.5E	128.5	13.05.08	13.05.15	X
MLA		MEASAT-13.4E	13.4	05.06.08	05.06.15	X
RUS	IK	INTERSPUTNIK-47.5W	-47.5	31.03.08	31.03.15	X
RUS	IK	INTERSPUTNIK-50.5E	50.5	31.03.08	31.03.15	X
RUS		MARAFON-M2	90.5	28.04.08	28.04.15	X
SNG		ST-2A-CK	88	22.04.08	22.04.15	
TUR		RASAT		08.05.08	08.05.15	
UAE		EMARSAT-7F	44	11.02.08	11.02.15	X
UAE		EMARSAT-7G/M	127	11.02.08	11.02.15	X
UAE		EMARSAT-7S	98.5	11.02.08	11.02.15	X
UAE		YAHSAT-EHF-33E	33	22.01.08	22.01.15	X
UAE		YAHSAT-EHF-50.5E	50.5	22.01.08	22.01.15	X
UAE		YAHSAT-EHF-52.5E	52.5	22.01.08	22.01.15	X
UAE		YAHSAT-EHF-57E	57	22.01.08	22.01.15	X
UAE		YAHSAT-EHF-60E	60	22.01.08	22.01.15	X
UAE		YAHSAT-EHF-67.5E	67.5	22.01.08	22.01.15	X

Adm	Org	Réseau à satellite	Long (E)	Date de réception des renseignements API	Date d'expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49/552* qui sont manquants*
UKR		UKRSAT-KA-38.2E	38.2	08.05.08	08.05.15	X
USA		USABSN-21	-79	28.04.08	28.04.15	X
USA		USASAT-55K	-31.5	28.05.08	28.05.15	X
VTN		VINASAT-1C1	107	28.05.08	28.05.15	X

* Veuillez vous reporter aux §7, 7.1 et 8 du présent Télégramme circulaire

ANNEX 2

Réseaux à satellite pour lesquels les renseignements de notification reçus sont en cours d'examen ou ont été soit retournés à l'administration à la suite d'une conclusion défavorable soit inscrits dans le Fichier de référence à la suite d'une conclusion favorable et pour lesquels le délai réglementaire de 7 ans expirera entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015 (voir le §5 du présent Télégramme circulaire)

Adm	Org	Réseau à satellite	Long (E)	Date de réception des renseignements API	Date d'expiration du délai de sept ans	Renseignements à fournir au titre de la Résolution 49/552* qui sont manquants *
AUS		AUSSAT B 152E	152	17.06.08	17.06.15	
AUS		DDSP-104E	104	10.06.08	10.06.15	
CHN		CBERS-3		24.06.08	24.06.15	
CHN		MARS EXPLORER-1		09.05.08	09.05.15	
CHN		SHENZHOU		19.06.08	19.06.15	X
D		TERRASAR		05.03.08	05.03.15	
EGY		NILESAT-301-7W	-7	12.06.08	12.06.15	
F		ARGOS-4		29.01.08	29.01.15	
F		ARGOS-SARAL		31.01.08	31.01.15	
F		CP 60.75E	60.75	25.01.08	25.01.15	X
F	ESA	LISA PATHFINDER		25.06.08	25.06.15	
G		INMARSAT-XL1	25	20.06.08	20.06.15	
IND		INSAT-G5(74)	74	20.02.08	20.02.15	
IND		TWSAT		16.04.08	16.04.15	
J		SPRITE-SAT		07.02.08	07.02.15	
J		STARS		12.03.08	12.03.15	
LUX		LXS-AIS		20.06.08	20.06.15	
RUS		EXPRESS-6KA	80	13.03.08	13.03.15	X
RUS		YAMAL-49E	49	05.06.08	05.06.15	
USA		JUNO		18.06.08	18.06.15	
USA		LRO		15.06.08	15.06.15	
USA		USASAT-60N	33	28.05.08	28.05.15	
USA		USKW		27.02.08	27.02.15	
USA		USKW		02.05.08	02.05.15	
USA		USNN-4	100	20.02.08	20.02.15	

* Veuillez vous reporter aux §7, 7.1 et 8 du présent Télégramme circulaire